



PROCES VERBAL DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DU GECT « PARC EUROPEEN / PARCO EUROPEO ALPI MARITTIME – MERCANTOUR » EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix huit novembre à neuf heures,
L'Assemblée du GECT, légalement convoquée, s'est réunie à la Mairie de Breil-sur-Roya en session ordinaire.

Etaient présents : M. BARALE Gianluca, M. BLANCHI Fernand, M. BOTTERO Paolo, M. DALMASSO Fulvio, M. GHILARDI Joseph, M. MICHEL Jean-Claude, Membres du GECT
M. IVALDI Daniel, Comptable public

Egalement présents : Mme ROSSI Patrizia, M. BRANDEIS Alain, M. CANAVESE Giuseppe, Mme MICHIELS Christine, Mme TIRONI Violaine, Personnel des deux Parcs

Invités : M. LANDRIEU Gilles Parcs Nationaux de France, M. BOUDRY Jonathan Mission Opérationnelle Transfrontalière

Secrétaire de séance : Violaine TIRONI

- Vu la convention et les statuts du GECT,

Le Conseil d'administration du PNM du 5 juillet 2013 a désigné 3 représentants pour siéger à l'Assemblée du GECT :

- Le Président du CA du PNM, membre de droit, Fernand BLANCHI ;
- le Vice-Président du CA du PNM, Jean-Claude MICHEL ;
- le Maire de Breil sur Roya, membre du Conseil d'administration, Joseph GHILARDI.

Le Conseil du PNAM du 11 Juillet 2013 a désigné 3 représentants :

- Le Président du PNAM, membre de droit, Gianluca BARALE ;
- Le Vice-Président du PNAM, Paolo BOTTERO ;
- Le Maire de Vernante, Fulvio DALMASSO.

Le quorum est atteint.

- Monsieur le Maire de Breil-sur-Roya, GHILARDI Joseph, en qualité de doyen de l'assemblée, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance.

Puis, il rappelle l'ordre du jour :

1. Election du Président et du Vice-Président
2. Rappel des objectifs généraux du GECT
3. Programmation des actions 2014
4. Budget 2014
5. Echanges sur le projet de convention
6. Date de la prochaine assemblée

1. Election du Président et du Vice-Président

Le président de séance, M. Ghilardi Joseph, propose aux membres de l'assemblée d'élire le président et le vice-président à main levée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres.

Il invite les candidats au poste de président du GECT à manifester leur candidature.

M. BLANCHI Fernand se porte candidat.

M. BLANCHI Fernand est élu à l'unanimité par les membres de l'Assemblée. Il devient le premier Président du GECT « Parco europeo /Parc européen Alpi Marittime – Mercantour ».

En vertu de l'article 17 des Statuts Article 17 « la direction est assurée par le Parc qui n'est pas responsable de la Présidence » :**Mme ROSSI Patrizia, directrice du Parco naturale Alpi Marittime, est désignée directrice du GECT « Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime – Mercantour ».**

Suite à son élection et conformément à l'article 14 des Statuts, M. BLANCHI Fernand préside la suite de la séance de cette première assemblée.

Il invite alors les candidats au poste de vice-président du GECT à manifester leur candidature. Mr BARALE Gianluca se déclare candidat.

M. BARALE Gianluca est élu à l'unanimité par les membres de l'Assemblée, Vice-Président du GECT « Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime – Mercantour ».

2. Rappel des objectifs du GECT

Le Président du GECT rappelle les objectifs et les missions du Groupement :

- promouvoir et animer la coopération transfrontalière entre ses membres ;
- mettre en œuvre des projets dans les domaines de compétences des deux parcs, notamment concernant le suivi scientifique et la protection de la biodiversité, la restauration et valorisation des paysages naturels et culturels, la sensibilisation, l'éducation à l'environnement, la mobilité douce l'agriculture et le tourisme durable.

Il rappelle également les liens historiques qui unissent les deux territoires et l'importance de réussir l'adhésion du territoire à la candidature du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enfin le Président insiste sur la nécessité de diversifier les sources de financement pour ces projets, notamment au travers du mécénat et des financements communautaires.

3. Programmation des actions 2014

Mme MICHIELS Christine présente le programme d'actions envisagées pour 2014.

- Élaboration du règlement intérieur avant mai 2014
- Évaluation du Plan d'Action commun 2007/2013
- Élaboration du Plan d'Action commun 2014/2020
- Dossier de candidature au Patrimoine mondial

* Elle rappelle que le règlement intérieur du Groupement est à élaborer avant mai 2014. L'Assemblée convient de l'élaborer avant février 2014 pour pouvoir le présenter et l'approuver lors de la prochaine assemblée.

* Conformément à l'article 4 des Statuts, le GECT doit définir un Plan d'actions commun tous les cinq ans.

Un plan d'actions commun des parcs Alpi Marittime et Mercantour était en vigueur pour la période 2007-2013. Ce plan arrivant à terme en fin d'année, il convient d'évaluer les actions menées pendant cette période et de rédiger le nouveau plan d'actions pour la période 2014-2020.

L'évaluation de l'ancien et la rédaction du nouveau plan d'actions seraient à mener au cours du premier semestre 2014.

* Enfin le Président rappelle l'importance de travailler sur la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le programme d'actions du GECT pour l'année 2014.

4. Budget 2014

Conformément au code général des collectivités territoriales le premier budget du GECT est à voter dans les 3 mois qui suivent sa création. Une demande de dérogation à la Préfecture des Alpes-Maritimes, en charge du contrôle de légalité, sera faite afin de pouvoir voter le budget lors de l'assemblée de février 2014.

M. IVALDI Daniel, agent comptable du GECT, présente brièvement le mode de fonctionnement comptable. Il indique par ailleurs avoir demandé l'inscription du GECT à l'INSEE.

Il rappelle enfin la nécessité que l'Assemblée décide, en vertu de l'article 17, de mettre en œuvre des moyens et modalités de fonctionnement pour faciliter la gestion comptable et de prévoir dans le règlement intérieur, une délégation de signature pour certains actes au directeur adjoint du GECT.

L'Assemblée est d'accord sur le principe.

5. Echanges sur le projet de convention entre les co-candidats au Patrimoine mondial

Mme ROSSI Patrizia présente l'état d'avancement de la rédaction de la convention. L'objectif de cette convention est d'établir des modalités de fonctionnement et de collaboration entre le GECT et les 4 co-candidats italiens à l'UNESCO afin que la candidature au patrimoine puisse être portée, politiquement, administrativement et financièrement par une seule structure : le GECT « Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime Mercantour ».

Elle rappelle les différentes instances prévues au sein de la convention (Assemblée transfrontalière, COPIL, Comité technique, Comité scientifique Transfrontalier et Comité de soutien). Les modalités financières pour la contribution de chaque structure à la candidature sont en cours de discussion.

Le projet de convention étant encore en cours de négociation entre les membres, il fera l'objet d'une présentation pour décision lors de la prochaine Assemblée du GECT .

6. Date de la prochaine Assemblée.

La prochaine Assemblée aura lieu en février 2014 à Vernante (Italie). La date précise sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 9h55.